



Une grand-mère Pat"étique"

Par reminoche

Bonjour,

Dans mon entourage, une grand mère donne la douche à son petit-fils de 8 ans nue.

Sous prétexte, qu'elle prône les bienfaits du naturisme, elle se permet le temps qu'elle le garde de le laisser trainer sans pantalon ni slip, et la douche ensemble pour "l'aider" à se laver.

Evidemment la maman conteste avec violence ces agissements et malheureusement n'a malheureusement pas d'autres modes de garde.

ma question est : est ce que ce comportement de la grand peut-il être condamnable ?

Je vous remercie de vos réponses.

Par Isadore

Bonjour,

Oui, clairement, c'est une situation qui pourrait envoyer la grand-mère derrière les barreaux et lui valoir une interdiction d'approcher des mineurs.

Quant à la mère, elle doit absolument trouver un autre "mode de garde". Sinon il y a un risque réel que le problème se résolve "tout seul". L'enfant sera confié au père s'il en a un et qui peut assurer la garde, sinon il sera placé, et vu du contexte sans doute hors entourage familial.

Les personnes qui sont informées de cette situation mais ne la signalent pas aux autorités risquent d'être également poursuivies.

Si la mère n'est pas en mesure de s'occuper de son enfant sans le mettre en danger, elle peut chercher d'elle-même une personne de confiance à qui le confier temporairement. Cela lui permettra de décider des modalités.

Si besoin elle peut demander de l'aide aux services sociaux. Elle peut aussi faire le 119 pour avoir de l'aide.

Prévenez-la bien que si cette situation arrive aux oreilles des autorités avant qu'elle n'ait réagi, elle ne verra plus son fils pendant des mois, le temps qu'on détermine si elle est dangereuse pour lui, et ne récupèrera pas la résidence avant des années... si elle la récupère un jour.

Et je ne parle pas des risques judiciaires, laisser sa mère agir ainsi est déjà un délit.

Par reminoche

Merci de votre réponse.